

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 18/02/2021	Dossier complet le : 02/03/2021	N° d'enregistrement : 2021-5167

1. Intitulé du projet

Projet d'aménagement d'un centre de formation et d'entraînement du SDIS à Blain (44)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire Atlantique – SDIS 44

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Contrôleur général Laurent FERLAY

RCS / SIRET

2	8	4	4	0	0	0	1	7	0	0	0	1	8
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Etablissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)</i>
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du code de l'urbanisme est supérieure ou égale à 10 000 m ² .

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le centre départemental de formation et d'entraînement du SDIS 44 comprendra, sur une surface de projet de 9,7 ha :

- Un bâtiment d'appui et de soutien : support logistique, accueil des stagiaires (vestiaires, salles de briefing/débriefing), stockage du matériel d'exercice, stationnement des véhicules ;
- Un plateau technique composé de différentes zones d'exercices :
 - Des aménagements routiers desservant le plateau technique, et servant aux exercices de secours routier ;
 - Un plateau technique incendie, composé sous forme d'ilot urbain, regroupant divers installations et bâtiments : maison à feux gaz, immeuble à feux réel, divers caissons d'entraînement (incendie, ventilation, ...), etc. ;
 - Un bâtiment "SAP, prévention, SIMURG", "condensant" divers types de bâtiments (ERP, habitat collectif, ...) et permettant des mises en situation variées pour diverses spécialités : prévention, secours à personnes, etc. ;
 - Des aires extérieures et/ou bâtementaires pour différentes spécialités : risque gaz, secours à personnes, feux de véhicules à énergie alternative, etc. Le plateau technique sera subdivisé en deux parties : le plateau technique proprement dit, réservé aux formations du SDIS et la "zone partenaires", accessible également aux structures associées à l'opération pour leurs propres besoins.

4.2 Objectifs du projet

Le SDIS de Loire-Atlantique a pour projet de créer une école départementale de formation et d'entraînement dans la commune de Blain regroupant l'ensemble des dispositifs de formation techniques et pédagogiques nécessaires à l'organisation des formations de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Ce centre de formation constituera un ensemble évolutif, adaptable dans le temps sur tous les espaces pédagogiques proposés. Il a pour objectif de développer à terme 2 pôles d'excellence dans les domaines de l'incendie et de la prévention. Il sera ouvert aux personnels du SDIS44, aux SDIS de départements limitrophes ou plus éloignés, intéressés par certaines installations très spécialisées et aux partenaires de l'opération, pour lesquels certains aménagements sont conçus pour répondre également aux besoins en formations spécifiques dans le domaine de la sécurité de leurs personnels (ENEDIS, GRDF,...). La création d'un nouveau CFE à Blain est l'occasion de réorganiser les modalités de mise en œuvre de la formation du SDIS44. L'école de Blain rassemblera des formations se déroulant aujourd'hui à l'école départementale Rivière et déchargera les groupements territoriaux du SDIS de la dispensation de certaines formations, en permettant de réaliser tout ou partie des formations initiales et de maintien des acquis sur un plateau technique performant et évolutif. Tout le groupement support école sera transféré à Blain. Le SDIS44 a retenu 4 priorités environnementales dans le cadre du projet, développées dans la note explicative jointe à la présente demande : relation harmonieuse du bâtiment avec son environnement immédiat, gestion de l'eau, limitation des nuisances provoquées par les activités du centre d'entraînement et gestion de l'énergie.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase travaux est prévue sur 20 mois.

Elle intègre plusieurs étapes, à compter de l'ordre de service du démarrage des travaux, qui se succèdent ou se chevauchent : période de préparation et études d'exécution, installation de chantier, accès et plateforme zone Bâtiment, défrichage, réalisation des bâtiments (BBGO), VRD - Voirie plateforme et parking, Mise au point et gestion des installations de maintenance, formation.

Ces étapes sont développées dans la note explicative et annexes graphiques jointe à la présente demande.

Une Charte Chantier à Faibles Nuisances est mise en place dans le cadre du projet.

La Charte Chantier à Faibles Nuisances désigne l'ensemble des engagements pris par l'entreprise dans le cadre du chantier, pour réaliser un chantier respectueux de l'environnement et des personnes. La charte précise les dispositions adoptées par l'Entreprise Générale pour les 10 grands thèmes suivants : le système environnemental, la biodiversité, le milieu aquatique, les nuisances aux riverains, les déchets, les produits dangereux, les situations d'urgence, les énergies et ressources naturelles, le rangement et l'accessibilité et la communication.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les différents espaces du centre de formation et d'entraînement s'organisent en différents ensembles fonctionnels dont les principaux sont : le bâtiment d'appui et de soutien, le plateau technique et les infrastructures d'accueil et de stationnement.

Le bâtiment d'appui et de soutien abrite la fonction d'accueil et les fonctions opérationnelles orientées vers le plateau technique (supervision, organisation des exercices pratiques, autorisations d'accès).

Le nombre de personnes présentes simultanément dans l'école se présente de la manière suivante :

- Personnel de l'école : 10 personnes en charge de la logistique ou de la formation
- Formateurs extérieurs : 25 personnes
- Stagiaires : 75 stagiaires

L'école fonctionnera de 7H30 à 18H00 du lundi au samedi avec possibilité de déborder pour des manœuvres nocturnes.

Le principe d'usage du plateau technique est de deux types :

- séances de formation de type travaux pratiques ;
- exercices de mise en situation, reproduction de scénarios en situation réelle. L'espace urbain entourant le lieu est alors mobilisé pour les besoins de l'exercice. Le plateau technique sera clôturé afin d'en interdire l'accès aux personnes non habilitées, de même que les aires d'exercice pouvant être situées hors de son périmètre (réserve d'eau, bassin d'orage...).

Enfin, des zones partenaires destinées aux partenaires du SDIS (plateau GRDF, réserves "éolienne", école du bois", bâtiment SAP, SIMURG) seront situées en bordure du plateau technique, afin de faciliter leur accès par les usagers extérieurs.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier d'autorisation Loi sur l'eau : les rubriques visées sont : 2.1.5.0 et 3.2.3.0 (déclaration) et 3.3.1.0 (autorisation : la surface de zones humides impactées étant supérieure à 1 ha (3.35 ha).
- Dossier d'enregistrement ICPE pour la rubrique 2712 (surface de l'installation supérieure ou égale à 100 m²)
- Dossier de dérogation pour destruction d'habitats et d'individus d'espèces protégées (oiseaux, reptiles...)

Le projet n'est pas soumis à un dossier de demande d'autorisation de défrichement : les bois concernés par le défrichement (pins européens, taillis de feuillus) ont moins de 30 ans et la parcelle boisée susceptible de nécessiter une demande de défrichement a été exclue des aménagements (parcelle 106).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'étude du futur Centre de Formation et d'Entraînement La surface de terrain acquise par le SDIS est de 12,3 ha, les parcelles 103 et 104 sont exclues de l'aménagement actuel et futur et constituent une zone tampon vis-à-vis des tiers. D'autres parcelles non aménagées dans le projet constituent une réserve foncière Le terrain d'assiette du projet est ainsi de 9,7 ha	9,7 ha
Surface bâtie	5 600 m ²
Aménagements extérieurs	3 ha environ

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Blain Lieu-dit « Le Pont Piétin »
Accès : Route départementale n°
33 « Route de la Batelais »

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 48 ' 41 " W Lat. 47 ° 27 ' 53 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ZNIEFF les plus proches du site de projet sont : - La ZNIEFF de type 1 "Landes résiduelles aux environs de l'Hotel de France" située à environ 2 km au sud ; - La ZNIEFF de type 2 "Bois de Beaumont" située à environ 2 km à l'ouest.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE Loire-Atlantique approuvé le 26 décembre 2011. Aucune voirie située à proximité du site de projet n'est concernée par ce PPBE. Le PPBE synthétise les mesures de lutte contre le bruit prévues pour les routes nationales 137, 165, 171, 249, 444, 844 et A811 et les autoroutes concédées A11 et A83.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire "zones humides" a été réalisé en conformité avec la réglementation en vigueur (2019) sur l'ensemble de la zone d'étude. Les analyses pédologiques et floristiques indiquent la présence de zone humide pour une surface totale de plus de 6 ha.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune n'est pas concernée par un PPRN ou un PPRT. Au nord, mais en dehors du site de projet se trouve un terrain encaissant de type versant, inscrit à l'AZI des affluents de la Vilaine et plus spécifiquement de l'Isac pour Blain. Cette étude concerne l'aléa inondation par une crue à débordement lent de cours d'eau, elle date de novembre 2006.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe à environ 2,5 km au sud-est du site Natura 2000 Directive Oiseaux de la "Forêt de Gâvre" (FR5212005).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau nécessaire aux exercices provient d'un bassin d'orage et d'une réserve d'eaux d'extinction dimensionnés pour l'ensemble des besoins. Ces bassins sont alimentés par les eaux de ruissellement du site : les eaux de toitures et de voiries sans prétraitement, les eaux d'aire de lavage et d'aire carcasse avec un séparateur d'hydrocarbures en prétraitement, les eaux d'extinctions avec un séparateur lamellaire en prétraitement. Il n'y aura pas de captage, ni de rejet dans le canal de Nantes à Brest situé à environ 250 m du site de projet. Les mares situées au nord et au sud de la parcelle seront préservées.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La réserve d'eaux d'extinction sera étanchée par une géomembrane (pour éviter toute pollution souterraine) qui sera recouverte de terre végétale afin de conserver un aspect paysagé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un équilibre déblais/ remblai sera recherché au maximum en réutilisant les matériaux extraits pour les aménagements paysagers (dont la terre végétale entièrement conservée sur place).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, l'entreprise s'engage à réduire la consommation de matières premières, d'énergie et de consommables. La charte chantier à faibles nuisances présente les axes ciblés pour cela : sensibilisation, mise en place de matériels propices à la maîtrise des consommations, suivi des consommations (eau, électrique, carburant et gaz). En phase exploitation, étant donné les besoins très importants en eau pour les exercices de simulations au feu, le bassin d'orage, étanche, servira aussi de réserve d'eau pour les exercices feux via un système de pompage pour alimenter les poteaux incendie.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un inventaire a été réalisé sur les différents taxons et sur un cycle complet. Le projet n'impacte aucune espèce végétale patrimoniale ou protégée. Les habitats impactés sont essentiellement des plantations de pins et de feuillus de moins de 30 ans. Des mesures en phase travaux seront prises pour éviter et réduire les incidences sur la faune (adaptation de la période du chantier, prospection des arbres avant abattage, lutte contre les espèces invasives...).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est distant de plus 2 km du site Natura 2000 le plus proche.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'implante en grande partie sur une plantation (plantations de feuillus et de résineux) datant de moins de trente ans pour une surface d'environ 5 ha. Aucune parcelle agricole n'est impactée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du projet se trouve en dehors de la zone identifiée dans l'AZI des affluents de la Vilaine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le plateau technique est équipé de dispositifs générateurs de nuisances (fumées, poussières) à l'est du site de projet. Ce positionnement permet de l'écarter de l'hôpital spécialisé notamment, situé à 300 m à l'ouest. Les vents dominants étant d'ouest, l'impact des fumées et poussières sur les riverains et les occupants des bâtiments sera limité. Les prises d'air neuf des installations de ventilation seront éloignées des zones d'activités et de manœuvre extérieures. Le traitement des points feux, des dégagements et du désenfumage ont été intégrés à la conception de l'opération.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, afin de limiter les nuisances aux riverains dues à l'augmentation du trafic généré par les livraisons de matériel (notamment sur la RD 33 et RD 81), une planification des horaires de livraisons sera mise en place en concertation avec les parties prenantes du projet. En phase exploitation, l'activité du centre va générer des flux concentrés sur quelques périodes de la journée (8h-17h). Les voies publiques existantes sont cependant suffisamment dimensionnées pour absorber ce surcroît.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, la charte chantier à faibles nuisances et le respect de la réglementation liée au bruit permettront de réduire ces nuisances sonores. L'activité du CFE induit des pollutions sonores générées par les exercices au feu, déplacements de véhicules, etc. Ces nuisances pour les riverains sont réduites par une implantation des plateaux d'exercices à l'est, permettant de les écarter de l'hôpital spécialisé situé à 300 m à l'ouest. Les vents dominants étant d'ouest, les nuisances acoustiques seront amoindries. Les arbres constitueront également un écran acoustique

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les pollutions olfactives générées devraient être limitées aux rejets des véhicules de chantier. Une gestion des nuisances sera mise en place via la charte chantier à faibles nuisances.</p> <p>En phase exploitation, la gêne olfactive potentielle pourrait être liée à l'activité des "simulations feu" pouvant entraîner des odeurs, ayant lieu sur le plateau technique à l'est. L'odeur des fumées sera ainsi limitée. Les arbres constitueront également un écran.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase travaux, pour réduire les risques de nuisances, le bruit et les vibrations produits par les travaux proches des récepteurs (parcelle 347 notamment) et l'évaluation de la gêne que cela représente pour les riverains sont pris en compte pour définir les dispositions techniques et organisationnelles à mettre en œuvre pour prévenir ces nuisances. (cf. Charte chantier à faibles nuisances).</p> <p>En phase exploitation, l'activité ne sera pas à l'origine de vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les horaires de chantier seront conformes aux prescriptions de l'arrêté municipal. Afin de limiter les nuisances dues à l'éclairage de chantier pendant les périodes non travaillées, celui-ci est programmable ou commandé par une horloge de chantier permettant l'extinction de l'éclairage le soir et les week-ends.</p> <p>En phase exploitation, l'intensité maximum sera de 15- 20 lux maximum pour éclairer le site. Très ponctuellement, il pourra être mis en place des éclairages de zones.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les principales pollutions atmosphériques seront liées à la poussière produite par la circulation des engins de chantier, les gaz d'échappement de ces mêmes engins, l'utilisation de produits et matériaux dégagant des COV, etc. Une charte chantier à faibles nuisances est réalisée.</p> <p>En phase exploitation, les rejets dans l'air seront liés à l'activité des "simulations feu". Afin de limiter l'impact de ces rejets, le choix a été d'implanter les équipements du plateau technique à l'Est.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux pluviales s'organisera via deux bassins d'orage, un premier de 300 m3 pour l'orage décennal, qui se surverse dans un second de 720 m3 pour l'orage décennal, allant jusqu'à 1620m3 avec l'ajout d'une digue. Cet ensemble comportera une surverse vers le fossé existant, elle sera à une altimétrie supérieure à la côte des plus hautes eaux et équipée d'un regard à d'une guillotine manuelle pour éviter toute pollution dans le milieu naturel. Cet ouvrage sera équipé d'un poste de contrôle et analyse des eaux de rejet</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées présentes sur site sont issues de l'aire de lavage, des bâtiments, de l'immeuble à feux réels.</p> <p>Un réseau de récupération des eaux usées a été conçu. Une micro station d'épuration permettra le traitement des eaux usées avant rejet dans la réserve d'eau. La micro-station serait d'une capacité d'accueil de 58 équivalents-habitants dans le cadre du projet.</p> <p>Cette solution technique fera l'objet d'une étude de filière et de validation de la part du service Instructeur.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, la charte chantier à faibles nuisances présente les différentes mesures prises : rédiger un Schéma Organisationnel de la Gestion des Déchets (SOGED), assurer la gestion des déchets, y compris dangereux, utiliser les filières de valorisation et d'élimination adaptées, etc.</p> <p>En phase exploitation, il ne sera pas utilisé de produits dangereux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, des dispositions seront prises pour limiter l'impact visuel du chantier : entretien régulier des abords du chantier, propreté du site. Le sol, les voiries et les postes de travail générant des poussières seront arrosés en été ou lors des phases critiques pour éviter les poussières. En phase exploitation, l'isolement du site par rapport aux bâtiments voisins atténue la gêne visuelle. L'aménagement du site et plus particulièrement la localisation du plateau technique sera masquée en conservant des arbres entre l'hôpital (principal bâtiment concerné par la gêne visuelle) et le CFE.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet actuel est majoritairement constitué d'espaces naturels boisés. L'aménagement de la parcelle va modifier son usage puisqu'il sera utilisé pour des activités humaines sur une partie de sa surface d'aménagement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des avis émis par l'autorité environnementale depuis 2014, il s'avère qu'aucun projet susceptible d'être cumulé avec le projet existant n'a été identifié.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Pendant la phase chantier, la charte chantier à faibles nuisances sera appliquée. Cette charte est disponible dans la note explicative et annexes graphiques, jointe au présent formulaire. Les mesures en phase exploitation sont également explicitées dans cette note.

le projet impacte :

- 5,01 ha d'habitat de nidification de passereaux communs ;
- 5,01 ha de site d'alimentation de l'Ecureuil roux ;
- 2,40 ha de territoire de chasse des chauves-souris.
- 4,85 ha d'habitat terrestre des amphibiens notamment de la Salamandre tachetée ;
- 0,67 ha d'habitat des reptiles.

Outre les espèces protégées, le projet a une emprise de 3,35 ha de zones humides.

Compte tenu de l'enjeu liés aux chauves-souris, les phases d'abattage nécessiteront d'appliquer une protocole particulier

La réalisation du projet nécessite la mise en place de la démarche ERC : Eviter Réduire Compenser. Une partie des compensations pourrait être envisagée au droit de la zone d'étude.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le SDIS a pris par ailleurs un ensemble de mesures visant à limiter au maximum l'impact environnemental :

- En respectant le zonage d'implantation préférentiel lié à l'étude faune/flore
- En conservant les arbres remarquables identifiées lors de cette étude
- En limitant le déboisement au strict nécessaire
- En prévoyant la dépollution des eaux de ruissellement après leur collecte
- En implantant le plateau technique à l'Est du terrain afin limiter les nuisances et de préserver au maximum les zones habitées. Les vents dominants étant d'Ouest, l'impact des fumées et poussières sur les riverains sera limité d'autant que les arbres conservés formeront un écran protecteur
- En utilisant les eaux de ruissellement pour l'extinction des feux

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Une note explicative et annexes graphiques est jointe à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale. L'annexe présentée dans le document est relatif à la charte chantier à faibles nuisances.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

La Chapelle St Girme

le,

17 FEV. 2021

Signature

